



SUIVI DES CONCENTRATIONS AMBIANTES EN BENZENE - 2024

CONTEXTE

Dans le cadre de la Directive 2008/50/CE, Gwad'air réalise le suivi des teneurs en Benzène, réglementé dans l'air ambiant en environnement urbain :

- À Basse-Terre au sein de la zone rurale (ZR),
- Aux Abymes au sein de la zone d'agglomération (ZAG),
- Et à Pointe-à-Pitre située dans la zone d'agglomération (ZAG).

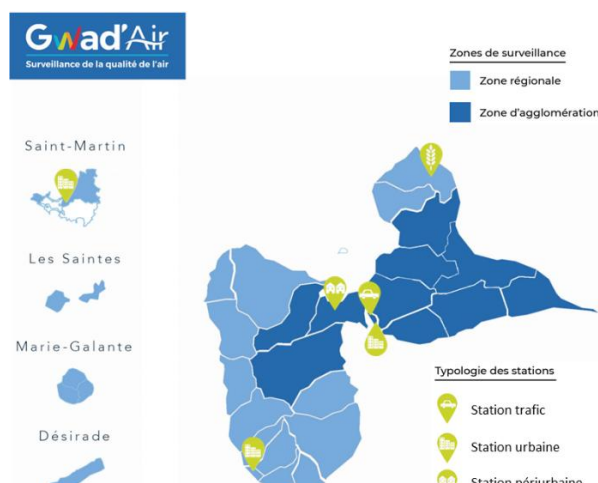


Figure 1 : Zones Administratives de Surveillance et réseau de stations fixes

MATERIEL ET METHODE

Matériel

L'échantillonnage est réalisé à l'aide de capteurs à diffusion radiale de type Radiello Code 145. Le principe de cette technique est basé sur la diffusion de l'air ambiant à travers un corps poreux dans lequel est placé un support adsorbant. Le benzène est quantifié par thermo désorption en chromatographie en phase gazeuse, couplée à un détecteur à ionisation de flamme, conformément à la norme EN 14662-1.

Méthode

Dans ce contexte, huit campagnes de mesure d'une durée d'une semaine chacune, réparties uniformément sur l'année, sont réalisées en situation urbaine, à proximité d'un site trafic et en périphérie d'un site industriel, afin d'atteindre la représentativité annuelle*.

Sites de mesure

Au cours de l'année 2024, conformément aux recommandations du Guide du LCSQA « Guide méthodologique pour la surveillance du benzène », les prélèvements se déroulent au sein de la station fixe de Basse-Terre, la station fixe des Abymes et la station fixe de Pointe-A-Pitre.



RESULTATS

Valeurs annuelles réglementaires

Valeur limite	Benzène ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)
Objectif de Qualité sur le Long Terme (OQLT)	5
Seuil d'évaluation supérieur (SES)	2
Seuil d'évaluation inférieur (SEI)	3,5
	2

Tableau 1 : Objectifs environnementaux et seuils d'évaluation associés conformément aux Directives 2008/50/CE et 2004/107/CE

Moyennes sur 12 mois glissants mesurées – Pointe-à-Pitre

	Benzène ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)
Avr 2023 - Mar 2024	0,60
Juil 2023 - Juin 2024	0,63
Oct 2023 - Sept 2024	0,63*
Jan 2023 - Déc 2024	0,60*

Tableau 2 : Concentrations moyennes mesurées sur 12 mois glissants dans la ZAG

*couverture de données non respectée

Moyennes sur 12 mois glissants mesurées – Abyes

	Benzène ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)
Avr 2023 - Mar 2024	0,68
Juil 2023 - Juin 2024	0,67
Oct 2023 - Sept 2024	0,80*
Jan 2023 - Déc 2024	0,85*

Tableau 3 : Concentrations moyennes mesurées sur 12 mois glissants dans la ZAG site trafic

*couverture de données non respectée

Moyennes sur 12 mois glissants mesurées – Basse-Terre

	Benzène ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)
Avr 2023 - Mar 2024	0,57*
Juil 2023 - Juin 2024	0,57*
Oct 2023 - Sept 2024	0,53*
Jan 2023 - Déc 2024	0,53*

Tableau 4 : Concentrations moyennes mesurées sur 12 mois glissants dans la ZR

*couverture de données non respectée

CONCLUSION

Les moyennes de concentrations relevées en métaux lourds sur ces deux sites, pour les périodes de 12 mois glissants (avril 2023 à mars 2024, juillet 2023 à juin 2024, octobre 2023 à septembre 2024 et janvier 2023 à décembre 2024), **sont inférieures aux valeurs réglementaires fixées pour la protection de la santé humaine.**